

**COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023****Nombre de conseillers :**

- en exercice : 23
- présents : 16
- absents : 7
- pouvoirs : 3
- votants : 19

Le quorum est atteint.

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

29 novembre 2023

Aujourd'hui, lundi 4 décembre 2023 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, Mme DURAND, M. GABEAU, M. GIRBE, M. LETOURNEUR, M. MICHAUT, M. NICOLAUD, Mme NICOLAUD, Mme PEIXOTO, M. POUGET, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

Étaient absents : M. DELPLANQUE, Mme GADOIS, M. MARSEILLE, Mme MELINE, M. PINTO, M. PREVOT, Mme SOREAU.

Ont donné pouvoir : M. DELPLANQUE à M. GIRBE, M. MARSEILLE à M. VASSELON, Mme SOREAU à M. TOUSSAINT.

Secrétaire de séance : Mme DURAND.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ADHÉSION À L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE - LABEL VILLE PRUDENTE**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Dans le cadre de sa politique publique de lutte contre l'insécurité routière sur son territoire, la Commune a candidaté à l'obtention du label « Ville Prudente ». L'obtention de ce label témoigne d'une part de la qualité des aménagements réalisés par la commune, des actions de prévention, de sensibilisation et d'indicateurs afin de mesurer les risques routiers. D'autre part, cette reconnaissance permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement technique de formation de l'association « Prévention routière » aussi bien auprès des services de la police municipale qu'auprès des écoles notamment.

Pour mémoire, l'association « Prévention routière » a été créée en 1949 et reconnue d'utilité publique en 1955, elle conduit de multiples actions dans les domaines de l'éducation routière des enfants et des adolescents, la sensibilisation et l'information du grand public ainsi que la formation continue des conducteurs (auteurs d'infractions, salariés d'entreprises, conducteurs seniors).

A l'occasion du salon des maires et des collectivités locales qui s'est tenu du 21 au 23 novembre 2023, la commune de Saint-Cyr-en-Val s'est vue remettre par l'association Prévention routière le label « Ville Prudente ». Il est rappelé que le label est décerné pour une période de trois années.

Au regard du règlement relatif à l'attribution du label « Ville Prudente », la commune adhère à l'association « Prévention routière ». Les frais d'adhésion s'élèvent à 450 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association.

VISAS

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

Vu l'avis de la commission « sécurité, risques majeurs, environnement, agriculture et marché hebdomadaire » en date du 17 novembre 2023.

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune à l'association « Prévention routière » dans le cadre de la démarche de labellisation « Ville prudente » ;
2. **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'adhésion s'élevant à 450 € ;
3. **DE DÉLÉGUER** Monsieur le Maire ou son représentant à l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
4. **D'INDIQUER** que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>